



SEANCE ORDINAIRE DU 15 FEVRIER 2022

A 19 HEURES

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

Donne avis que le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire, compte-tenu des dispositions de vigilance sanitaire liées à l'épidémie de covid-19, salle « André Compan » sise boulevard Marinoni à Beaulieu sur Mer, le QUINZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT DEUX à DIX-NEUF HEURES, pour les affaires inscrites à l'ordre du jour :

INFORMATIONS

- 1) Décisions municipales : compte-rendu,

DECISIONS

METROPOLE NICE COTE D'AZUR

- 2) Intercommunalité - Transfert de la compétence formation par apprentissage et formation continue et adhésion des communes de Châteauneuf-Villevieille et Drap à la Métropole Nice Côte d'Azur – Mise à jour des statuts,
- 3) Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge (CLECT) : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

PLAGES

- 4) Surveillance des plages - convention avec le SDIS des Alpes-Maritimes – saison estivale 2022,

ECOLE ELEMENTAIRE

- 5) Classe transplantée au chalet du Val de Blore – participation aux frais,

PETITE ENFANCE - JEUNESSE

- 6) Crèche municipale « Les Petits Malins » - attribution de la subvention de fonctionnement – passation d'une convention avec le département des Alpes-Maritimes,
- 7) Caisse d'Allocations Familiales des Alpes -Maritimes – Accueil de loisirs sans hébergement périscolaire, extrascolaire et établissement d'accueil du jeune enfants « Les Petits Malins » - conventions d'objectifs et de financement,

PERSONNEL COMMUNAL

- 8) Mise à jour du tableau des effectifs 2022,
- 9) Protection sociale complémentaire – débat,

GARE SNCF

- 10) Gare ferroviaire de Beaulieu sur Mer - Mise en accessibilité des quais – phase réalisation – convention entre l'Etat, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, la Métropole Nice Côte d'Azur et SNCF Gares & Connexions.

Fait à Beaulieu-sur-Mer, le 9 février 2022



Le Maire,  
Roger ROUX